

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Véronique Villaine: « Que se passe-t-il avec nos ASP ? »

Municipale responsable : Mme Jeannette Weber

Gland, le 17 décembre 2020

Mesdames et messieurs les Municipales et Municipaux
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Au vu des articles de journaux des dernières semaines, et au nom du groupe PS-VERT, je souhaite avoir de la municipalité quelques réponses aux questions suivantes.

Nous connaissons le licenciement de 2 ASP et avons également lu dans les communications municipales qu'une autre démission est posée et que les 4 autres sont en arrêt maladie.

Nous avons bien noté que la municipalité ne répondrait pas aux questions concernant les licenciements mais néanmoins nous aimerions quelques explications sur le fait qu'une équipe complète se retrouve à l'arrêt.

La commune se retrouve aujourd'hui, à un moment où une bonne partie de la population se plaint d'incivilités sans Agents de Sécurité sur le terrain.

Comment la municipalité va procéder pour remplacer à long terme ses ASP qui manquent cruellement?

Quelles sont actions qui vont être menées pour ne pas se retrouver dans la situation actuelle dans quelques mois ?

Bon nombre de conseillers et conseillères étant absents ce soir, Je souhaite de préférence une réponse écrite de la municipalité.

Je remercie d'avance la municipalité pour les réponses qu'elle apportera.

Véronique Villaine

Pour le groupe PS-VERT-POP

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

PRÉAMBULE

La Ville de Gland a confié dès janvier 2008 l'exécution des activités prioritaires de police sur notre territoire à la gendarmerie, dans le cadre d'un contrat de prestation avec cette dernière. Ce fonctionnement nous définit comme « Commune déléгатrice ». Notre commune est ainsi membre de l'Association vaudoises des communes déléгатrices en matière de sécurité publique (AVCD), qui compte 90 communes membres. Dès janvier 2012, l'entrée en vigueur de la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 13 septembre 2011 dispose que la gendarmerie assume dans tous les territoires qui ne sont pas dotés d'une police municipale ou intercommunale la mission générale de police. Cette prestation est financée par les communes concernées.

Dès le 1^{er} janvier 2008, la Ville de Gland s'est dotée d'un groupe ASP. Ses missions concernent notamment les domaines suivants : police du commerce, application du règlement de police, contrôle du stationnement, notification des commandements de payer, expulsions, gestion de la fourrière, affichage sur les piliers publics, procédés de réclame, signalisation routière et marquage, encadrement des manifestations.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'INTERPELLATEUR

La Municipalité a constaté des anomalies liées à l'application du plan de mobilité sur les parkings communaux impliquant l'ensemble du groupe ASP au début de l'été 2020. Des investigations et recherches ont dès lors été menées pour confirmer les faits, lesquels, pour certains, ont débuté il y a plusieurs années déjà. En plus de ces agissements, des faits qualifiés de graves rompant définitivement le lien de confiance avec la Municipalité sont apparus au dossier, justifiant ainsi les licenciements du Chef de groupe et de son adjoint.

Quatre agents sont actuellement en arrêt maladie. L'un des 4 agents a décidé de démissionner au 31 décembre 2020 tandis qu'un autre a été licencié pour d'autres faits reconnus. Néanmoins et à l'heure d'écrire ces lignes, l'affaire les concernant est toujours en instruction et ne peut être commentée plus avant.

Un volet pénal est en cours d'instruction, la Municipalité ne peut donner plus de détails concernant les éléments susmentionnés.

La tournure médiatique prise dans ce dossier est de la seule responsabilité des personnes concernées et de leur syndicat alors que le traitement du dossier a suivi un parcours tout à fait ordinaire et respectueux des droits de chacun. Néanmoins, la Municipalité tient à souligner que les propos tenus par les syndicats dans les médias ont blessé certains collaborateurs car pour ces derniers ils ne correspondent en aucun cas à la réalité qu'ils connaissent et vivent quotidiennement au sein de l'Administration.

La Municipalité assume pleinement ses choix et réitère que la procédure juridique a été respectée dans la totalité du dossier. Elle tient à remercier les collaborateurs de l'Administration de l'engagement démontré en cette période sensible et des messages de soutien reçus quant aux décisions prises qui se sont voulues justes et proportionnées en regard des circonstances.

En ce qui concerne la partie opérationnelle du dispositif sécuritaire communal, les tâches ont été catégorisées et un plan de continuité mis en place. Certaines tâches planifiables ont été fixées à des dates ultérieures. Les tâches administratives (*Ceci inclut notamment les fonctions d'accueil, guichet et correspondance avec les citoyens, l'affichage au pilier public*) ont été reprises par les collaborateurs du Service et le Chef de service.

Le contrôle du stationnement a été garanti dès le mois d'octobre par l'engagement d'un Assistant de sécurité publique (ASP) temporaire. Ce dernier dédie l'entier de sa mission à cette tâche. Nous notons à cet effet une progression significative des chiffres sur les dernières semaines.

La notification à domicile des commandements de payer est à charge des communes, sur requête de l'Office des poursuites et faillites. Les délais d'exécution sont fixés par le canton et nécessitent une expérience particulière (*recherche de personnes, contacts parfois difficiles, situations sociales compliquées*). Afin d'assurer ce service, le Service de la population s'est adjoint les services d'un spécialiste externe de la notification de ces actes. Depuis octobre, tous les dossiers sont à jour et le traitement effectués selon les règles en vigueur.

Dès septembre, l'Etat-major de la gendarmerie a été sensibilisé à notre situation et nous nous sommes assurés de leur présence accrue durant cette période. Comme mentionné par voie de presse, la Gendarmerie est garante de la sécurité des Glandois et Glandoises depuis 2008 et ce à la satisfaction de la Municipalité.

Les autres missions de terrain (*respect des règles Covid-19 à la déchetterie, aide à la mise en place du marché, encadrement de manifestations comme Gland ça marche*) ont été déléguées à une entreprise de sécurité privée, sous la direction du Service de la population.

Suite aux licenciements, la relève s'organise. Le poste de Chef.fe du Groupe de sécurité publique a été mis au concours. Le remplacement de ce poste offre l'opportunité de trouver une personnalité permettant de faire évoluer ce groupe tant au niveau humain que technique. Ce nouveau Chef contribuera au redéploiement du Groupe de sécurité publique et la Municipalité pourra s'appuyer sur lui afin d'offrir de nouvelles perspectives audit groupe.

De plus, l'engagement de deux auxiliaires ASP est également en cours. Ces renforts sont dévolus principalement aux missions de police de proximité. En cette période sanitaire compliquée, l'aide sera utilisée en partie pour répondre aux missions spéciales ordonnées par la police cantonale du commerce (*respect des règles Covid-19 dans les commerces et établissements*). Ces engagements temporaires permettront de garantir la stabilité du modèle le temps que le nouveau Chef soit engagé et qu'il participe à la réorganisation du groupe qu'il dirigera. Ce modèle temporaire est robuste car il repose sur les deux agents précités (*commandements de payer et stationnement*), les deux auxiliaires ASP et le futur Chef. Cette vision temporaire offre également la flexibilité de mettre sur pied un Groupe de sécurité publique pérenne sans céder à la précipitation tout en incluant le futur Chef de groupe dans cette réorganisation ; inclusion que la Municipalité estime indispensable au succès de ce redéploiement. Cela permettra également au Service d'assurer rapidement la réalisation de l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

EN CONCLUSION

L'essentiel des tâches de sécurité publique, dévolues aux ASP, indispensables au bon fonctionnement de la Commune est aujourd'hui assuré grâce à une reprise des activités par les équipes et des délégations externes. Les engagements temporaires supplémentaires permettront d'assurer le fonctionnement du dispositif administratif et de contrôle qui constitue la mission du groupe ASP.

La Municipalité souhaite poursuivre les réflexions sur sa stratégie de sécurité publique. Elle a engagé les démarches pour étudier les possibilités d'amélioration.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Creteigny

J. Niklaus